

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 23 février 2010

CG 10/2^{ème}/III-01

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE
DE COLLÈGES**

Nous devons examiner, au cours de la présente réunion, les propositions budgétaires 2010 en matière de collèges.

En préambule, je souhaite rappeler, à travers quelques chiffres, l'effort important consenti par notre collectivité en direction des collèges. En effet, sur la période de **1986 à 2009**, ce sont :

- **43,64 millions d'euros** qui ont été consacrés au fonctionnement, et
- **95,86 millions d'euros** aux travaux et à l'équipement.

Dans le même temps, les effectifs ont augmenté d'à peine 200 élèves, passant de 8 877 collégiens en 1986 à 9 074 à la dernière rentrée.

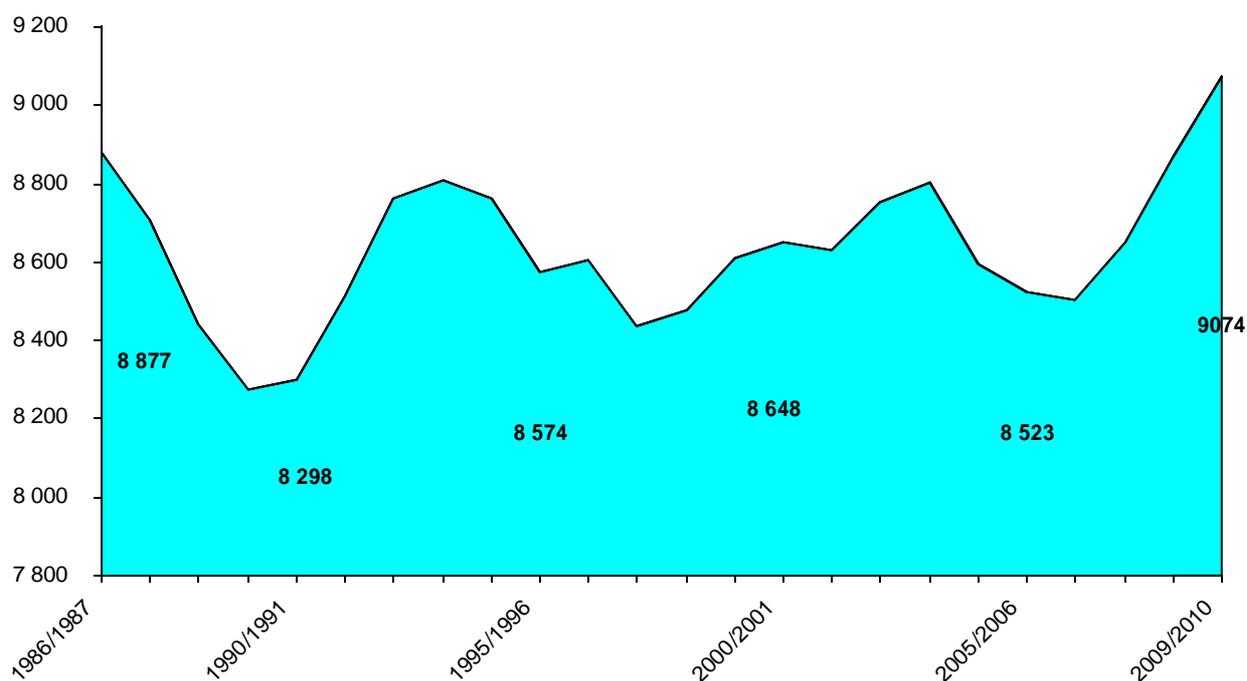
Néanmoins, dans un souci permanent de bien-être des élèves, pour accroître la qualité des lieux d'enseignement, **les rapprocher de leur domicile** et accompagner l'évolution des normes pédagogiques, l'Assemblée départementale a affirmé sa volonté d'investir toujours plus dans l'éducation en **construisant 5 collèges** :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- Vercingétorix à Montech,
- Manuel Azaña à Montauban.

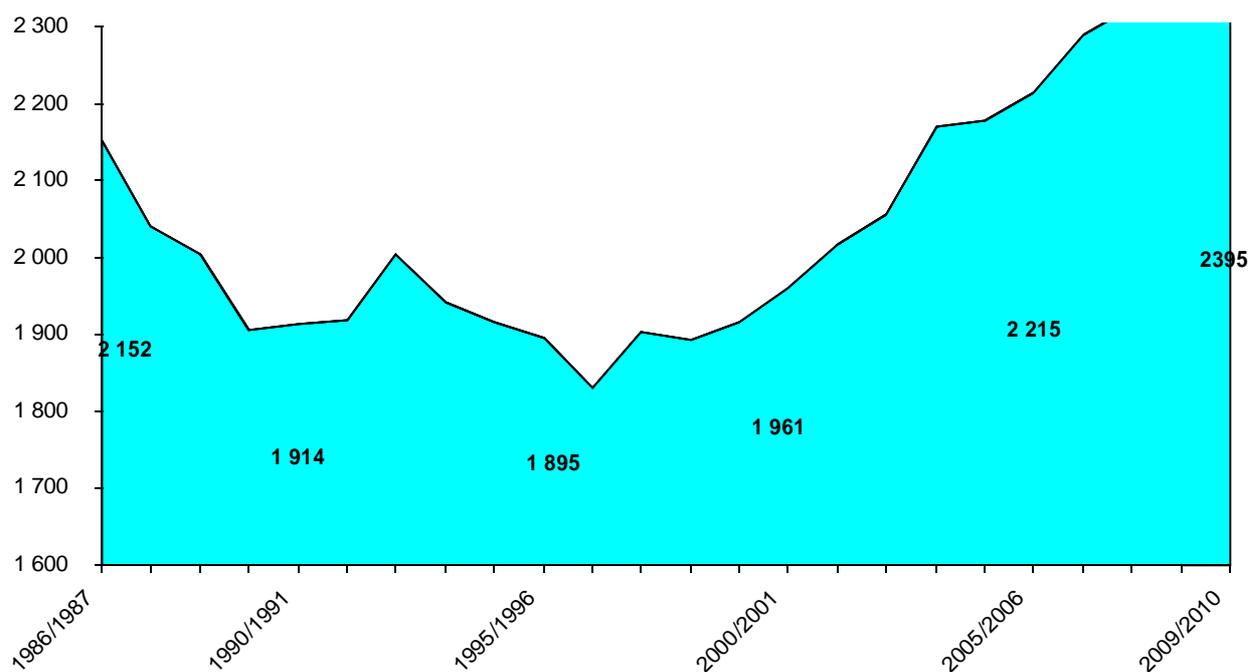
Vous voudrez bien trouver ci-après, d'une part, l'histogramme des effectifs sur la période de 1986 à nos jours tant sur les collèges publics que privés, et, d'autre part, l'évolution des subventions de fonctionnement durant la même période dans les secteurs public et privé.

9 074 élèves sont recensés à la rentrée 2009 dans les collèges publics, soit **206 élèves de plus** par rapport à la rentrée 2008 (+2,32 %) et **2 395** élèves pour les collèges privés, soit **65 élèves de plus** par rapport à la rentrée précédente (+ 2,79 %).

Évolution des effectifs des collèges publics



Evolution des effectifs des collèges privés



Effectifs et capacités par collège

Collèges	Capacités d'accueil	Effectifs à la rentrée de septembre 2007	Effectifs à la rentrée de septembre 2008	Effectifs à la rentrée de septembre 2009
Beaumont de L. T. Despeyrous	440	329	350	347
Castelsarrasin Jean de Prades	580 + 96 (1) = 676	494 + 64 (1) + 16 (3) = 574	526 + 64 (1) + 7 (3) = 597	541 + 67 (1) + 10 (3) = 618
Castelsarrasin Flamens	480	451 + 11 (2) = 462	465 + 10 (2) = 475	455 + 11 (2) = 466
Caussade Pierre Darasse	900 + 96 (1) = 996	671 + 61 (1) + 3 (4) = 735	708 + 54 (1) + 5 (4) = 767	748 + 63 (1) + 10 (2) = 821
Grisolles Jean Lacaze	550	564	565	543
Labastide St P. J. J. Rousseau	550	438	443	458
Lafrançaise A. Perbosc	450	400	410	397
Lauzerte Pays de Serres	380	273	274	265

Moissac F. Mitterrand	900 + 96 (1) = 996	542 + 57 (1) + 11 (2) = 610	540 + 51 (1) + 11 (2) = 602	510 + 53 (1) + 8 (2) = 571
Montauban Azaña	400 + 96 (1) = 496	/	/	233 + 65 (1) + 20 (2) = 318
Montauban Ingres	1 200	920 + 76 (1) + 11 (2) + 8 (4) = 1015	912 + 63 (1) + 11 (2) + 9 (4) = 995	838 + 10 (2) = 848
Montauban O. de Gouges	900 + 96 (1) = 996	816 + 87 (1) = 903	855 + 88 (1) = 943	766 + 89 (1) = 855
Montauban J. Jaurès	650	491	533	572
Montech Vercingétorix	400	405	473 + 11(2) = 484	504 + 9 (2) = 513
Nègrepelisse J.H. Fragonard	550	520	555	580
Saint Antonin Pierre Bayrou	360	215	219	252
Valence d’Agen J. Rostand	840 + 48 (1) = 888	687 + 31 (1) = 718	632 + 24 (1) = 656	616 + 24 (1) + 10 (2) = 650
TOTAL	10 530 + 528 (1) = 11 058	8 216 + 376 (1) + 33 (2) + 16 (3) + 11 (4) = 8 652	8 460 + 344 (1) + 43 (2) + 7 (3) + 14 (4) = 8 868	8 625 + 361 (1) + 78 (2) + 10 (4) = 9 074

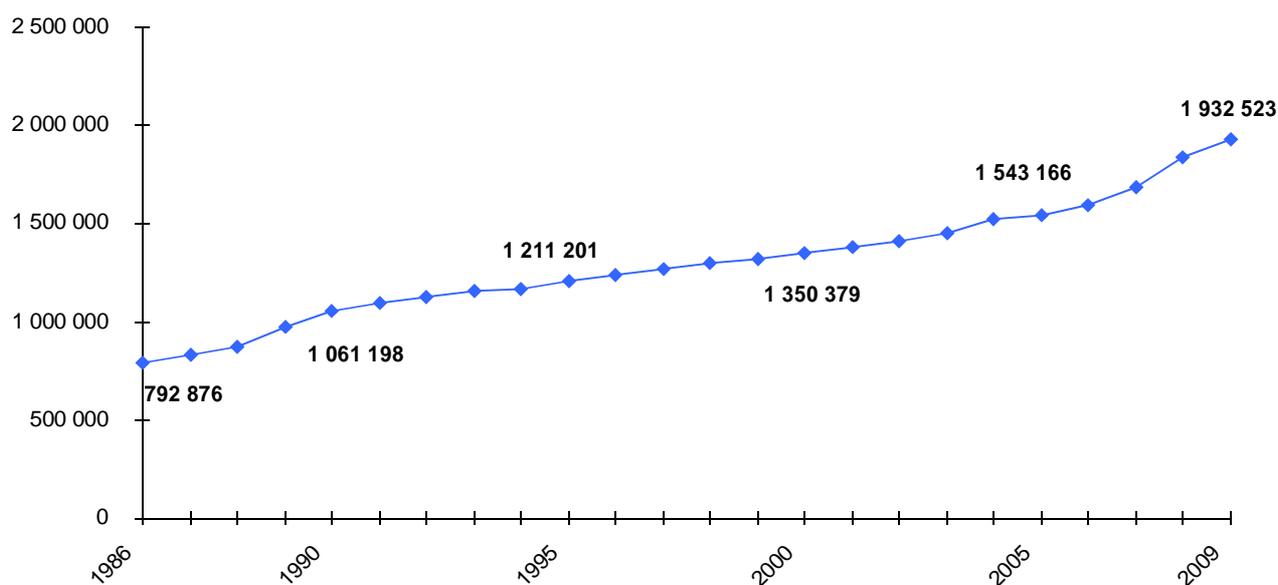
(1) Section d’Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

(2) UPI (Unité Pédagogique d’Intégration)

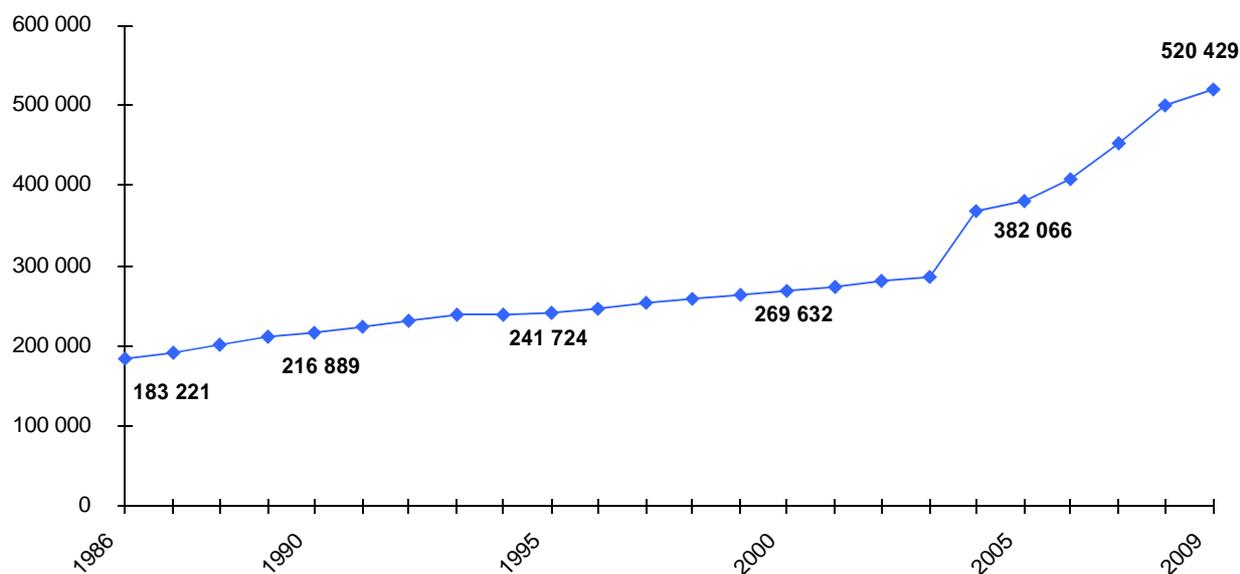
(3) MGI (Mission Générale d’Intégration)

(4) IME (Institut Médico-Educatif)

Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges publics (période de 1986-2009- en Euros)



Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges de l'Enseignement Privé sous contrat d'Association (période de 1986-2009 – en Euros)



Au delà de ce récapitulatif chiffré auquel il convient d'ajouter **13,9 M€** relatifs aux installations sportives de ces mêmes collèges, je tiens à souligner les efforts d'investissements réalisés d'une part, pour **améliorer les capacités d'accueil** et, d'autre part, pour **mieux les répartir** sur le territoire départemental.

Dans le même temps, le Conseil Général mène un plan de réparations, réhabilitations et restructurations des établissements dans **2 cadres différents** :

- l'un, **pluriannuel**, datant de 2003, a pour but de planifier les grosses opérations jugées prioritaires qui, en l'espace de 10 à 15 ans, permettent une mise à niveau de tous les établissements publics de Tarn-et-Garonne : il s'agit du **programme prévisionnel d'investissement (P.P.I.)**,
- l'autre, concerne les **programmes annuels de travaux**.

Concernant le programme prévisionnel d'investissement, cette vaste opération qui s'échelonne sur la période **2003-2012** et représente près de **27 millions d'euros** de travaux, soit l'équivalent de 2 collèges, est déjà **bien engagée**.

Aujourd'hui sur les **51 tranches** que compte ce programme :

- la majorité sont réalisées ou en cours pour un montant de **21,13 millions d'euros**,
- **5** sont programmées au titre du budget primitif 2010,
- **5** restent à programmer sur 2011.

Le PPI va permettre d'accomplir un pas important vers l'objectif que nous nous étions fixés : réunir les conditions matérielles (locaux, équipements, câblage informatique) pour favoriser la réussite de chacun des collégiens de notre département et apporter des réponses adaptées aux exigences de scolarisation du terrain.

Je vous propose maintenant d'examiner les propositions budgétaires pour 2010.

I - FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement comprennent :

1. Les dotations obligatoires aux collèges publics et privés,
2. Les actions partenariales facultatives,
3. L'entretien et les petits travaux dans les établissements,
4. Des opérations spécifiques liées à des travaux,
5. L'Environnement numérique de travail,
6. Le CIO.

1. Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés

- Collèges publics

(*article 65511 - sous-fonction 221*).....**1 989 733 €**

La répartition par collège est établie conformément aux critères et méthodes de calcul définis depuis la décision modificative n° 2 de 2003 dont je vous rappelle les grands principes :

- application d'un **forfait au m²** pour les surfaces bâties et non bâties,
- prise en compte des **dépenses de viabilisation** de l'année n-2,
- intégration des **contrats de maintenance** obligatoires (installations électriques, extincteurs, chaufferies, ascenseurs, gaz...),
- application d'un **forfait par élève** de l'enseignement général et de l'enseignement technique.

Au titre de l'année 2009-2010 nous avons décidé, lors de notre décision modificative n° 1 de 2009, de revaloriser, comme nous le faisons chaque année, les variables dont vous trouverez le détail en Annexe 3.

De plus, je vous rappelle qu'il a été décidé de ne plafonner à la baisse ces dotations, que dans le cas où elles redescendraient en-dessous de la dotation de référence de 2004.

Le montant voté lors de cette session s'élevait à **1 989 733 €**

Vous pouvez consulter la répartition de la dotation attribuée à chaque établissement telle que nous l'avons actée en juin 2009.

- **Collèges privés**
(*article 65512 - sous-fonction 221*)..... **537 367 €**

Conformément aux lois de décentralisation, et afin de répondre aux sollicitations des responsables de l'enseignement catholique, l'Assemblée Départementale a décidé, lors de la décision modificative n° 1 de 2003, de :

- **confirmer la parité** pour les élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé,
- calculer désormais notre participation **par rapport au coût moyen d'un élève de collège public**, hors dotations spécifiques et ce, conformément à la réglementation.

Le coût moyen d'un élève de l'enseignement public tel qu'il ressort de notre session du 26 juin 2009 s'élève à 224,37 €.

C'est donc sur la base de ce paramètre qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2009-2010 (2 395), donne une enveloppe de **537 367 €**

Après concertation avec les responsables de l'enseignement privé, les critères de répartition appliqués aux collèges sont **reconduits**, à savoir :

- 200,00 € attribués aux 80 premiers élèves de chaque établissement,
- le restant de l'enveloppe étant divisé par le nombre d'élèves au-delà des 80 premiers.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'un crédit de **537 367 €** à l'intention des 8 collèges privés de Tarn-et-Garonne sous contrat d'association, la répartition de cette somme vous étant proposée en annexe.

Comme prévu, le mandatement des sommes dues aux collèges publics et privés sera effectué en deux fois (60 % versés au mois de mars, le solde au mois de juin).

- **Forfait d'externat- Part personnel des collèges privés**
(*article 655124 – sous-fonction 221*) **523 978 €**

Conformément à l'article 82 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les départements se sont vu confier, à compter du 1er janvier 2007, la contribution forfaitaire des dépenses de rémunération des personnels TOS affectés à l'externat des élèves et le Tarn et Garonne a reçu, à cet effet, une compensation financière de l'Etat de **485 005 €**.

Cette contribution forfaitaire, dite également « forfait externat » ou « part personnel », a été calculée pour les années 2007 et 2008 en référence à des taux fixés par arrêté ministériel et versée semestriellement. Elle s'est élevée respectivement à **499 345 €** en 2007 et **506 510 €** en 2008.

Depuis 2009, il **relève de la responsabilité entière des collectivités territoriales** de calculer cette contribution « par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges de l'enseignement public... » (*article L 442-9 du Code de l'Éducation*).

Lors du budget primitif de 2009, l'Assemblée départementale a mis en place une méthode de calcul de cette contribution forfaitaire dans le respect de parité qui prenait en compte notamment :

- la situation des collèges publics dont la structure était comparable à celle des établissements privés, afin de ne pas introduire de biais défavorable : seuls les collèges de moins de 650 élèves avaient été retenus ;
- les dépenses affectées à l'externat dans les collèges publics (masse salariale, charges générales, suppléances).

Au titre de cette année, je vous propose de **revaloriser cette masse salariale de référence de 0,8 %** correspondant à l'augmentation de la masse salariale dans notre collectivité de 2008 à 2009.

Il ressort une moyenne par élève de l'enseignement public de **218,78 €**.

C'est donc sur la base de ce paramètre qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2009-2010 (2 395), donne une enveloppe de 523 978 €.

Le Conseil Général a conservé le principe des critères de répartition mis en place par l'Etat pour la ventilation de cette somme entre les 8 établissements privés et procédera, ainsi que le prévoient les textes réglementaires, à des versements trimestriels.

Je vous invite donc à ratifier l'inscription d'une enveloppe de **523 978 €**.

2. Actions partenariales des collèges

- **Activités éducatives, sportives et culturelles des projets d'établissement**
(*article 655112 – sous-fonction 221*).....**106 500 €**

L'enveloppe globale consacrée à ces actions ayant été arrêtée à 150 000 € à l'occasion de notre décision modificative n° 2 de 2009 je vous propose, aujourd'hui, compte tenu des crédits déjà inscrits l'an dernier, de ratifier l'inscription du solde, à savoir **106 500 €**

- **Sections et classes sportives**
(*article 655113 – sous-fonction 221*) : *fonctionnement*.....**29 548 €**
(*article 6414 – sous-fonction 221*) : *intervenants*.....**38 893 €**

Compte tenu de la Décision Modificative n° 2 en l'espèce, il convient de procéder à l'inscription des crédits de paiement correspondants :

- le solde des subventions de fonctionnement versées aux établissements, à savoir **29 548 €**
- la totalité des crédits relatifs à la rémunération des intervenants pour l'encadrement spécifique de ces activités sportives, à savoir **38 893 €**

- **Collège au cinéma**
(*article 6288–sous-fonction 221*) Billets d'entrée.....**27 000 €**
(*article 657373 – sous-fonction 221*) Transports.....**8 000 €**

Notre département adhère, depuis le début, à l'opération « Collège au Cinéma » qui a fêté ses 20 ans en 2009, en finançant les billets d'entrée (2,50 € par élève) et les déplacements des collèges éloignés et tenus d'organiser leur transport jusqu'aux salles de cinéma (6 069 € en 2009).

Ce dispositif national inclut la fréquentation du cinéma dans le temps scolaire pour apprendre aux élèves la pratique cinématographique, au rythme de deux séances par trimestre (un film pour les élèves de 6ème et 5ème, un film pour les élèves de 4ème et 3ème). Un budget annuel de 30 000 € pour les billets d'entrée y est consacré et 6 069 € pour les transports. Dix-huit établissements sont inscrits pour l'année 2009-2010, soit un effectif de 5 000 élèves en moyenne par trimestre.

Toute action devant, un jour ou l'autre, prendre fin, je vous propose de nous retirer entièrement de ce dispositif à la rentrée scolaire 2010-2011, afin de redéployer les crédits ainsi dégagés sur d'autres actions culturelles que nous serons amenés à proposer aux collèges dans le cadre de l'animation de l'espace des Augustins.

S'agissant des deux derniers trimestres de l'année scolaire en cours, il convient de ratifier un crédit de **27 000 €** pour les billets et **8 000 €** pour les transports.

- **Dotations complémentaires**

(*article 655111 – sous-fonction 221*).....**60 230 €**
(*article 655114 – sous-fonction 221*).....**6 000 €**

Comme prévu, les collèges Manuel Azaña et Vercingétorix nous ont sollicités pour la mise en place, à titre provisoire, d'un service de transport afin d'acheminer les élèves de ces établissements vers les installations sportives couvertes de manière à suivre les cours d'éducation physique et sportive.

Pour financer ces besoins, il convient d'attribuer à ces établissements une subvention de **30 000 €** pour le collège Manuel Azaña et **20 000 €** pour le collège Vercingétorix.

Enfin, depuis septembre 2009, le Conseil Régional nous a informés que des subventions étaient attribuées aux lycées, qui en feront la demande, pour la préparation de repas à partir de produits régionaux sous signe d'identification et de la qualité et de l'origine (SIQO), dont les produits bio. Cette aide, estimée à 1 € par rationnaire sur la base d'un déjeuner par semaine, permet d'assurer le surcoût d'approvisionnement sans modifier les tarifs appliqués aux familles.

Afin de faire face aux frais occasionnés par ce différentiel repas, dont le coût est estimé à **10 230 €**, il convient d'attribuer une subvention de ce montant au collège François Mitterrand à Moissac.

En outre, conformément à la convention qui confie la gestion de la Cité Scolaire de Moissac à la Région, le Conseil Général est appelé à participer, au prorata de l'effectif du collège, aux frais d'assurance de cet ensemble immobilier (**6000 €**).

3. Entretien et petites réparations dans les collèges

- **Entretien et réparations de bâtiments et biens mobiliers**

(*article 61522 – sous-fonction 221*).....**50 000 €**
(*article 61558 – sous-fonction 221*).....**4 000 €**

Ces enveloppes permettent de financer certaines interventions non programmées, ou réparations urgentes, sur les biens immobiliers et mobiliers des collèges dont la nature et le coût ne permettent pas une imputation en section d'investissement.

Comme pour la section d'investissement (article 231312 et 2317312, sous-fonction 221 - opération : interventions urgentes), un rapport sera présenté, **pour information**, à la Commission Permanente sur les opérations réalisées sur les biens immobiliers en 2010 supérieures à 2 000 €.

- **Achats de matériaux pour les travaux en régie dans les collèges**
(*article 60628 – sous-fonction 221*).....**12 000 €**
- **Fourniture de petit équipement**
(*article 60632 – sous-fonction 221*).....**8 000 €**

Afin de répondre aux normes en matière de sécurité et au fur et à mesure des demandes, les raccordements au gaz des salles spécialisées sont supprimés et remplacés par la mise en place de becs électriques.

Nous avons ainsi à ce jour modernisé de nombreuses salles de sciences dans les collèges. De plus, des achats d'équipements divers mis en oeuvre par les collèges sont financés sur cette ligne budgétaire.

- **Habillement et vêtements de travail** (*personnel suppléant*)
(*article 60636 – sous-fonction 221*).....**2 000 €**
- **Produits pharmaceutiques** (*trousses de secours, etc.*)
(*article 60668 – sous-fonction 221*).....**200 €**
- **Produits d'entretien EMOES**
(*article 60631 – sous-fonction 221*).....**2 000 €**
- **Entretien de matériel roulant** (*Equipe EMOES*)
(*article 61551 – sous-fonction 221*).....**1 500 €**
- **Entretien des terrains, parcs et jardins** (*élagages, etc.*)
(*article 61521 – sous-fonction 221*).....**4 000 €**
- **Frais de téléinformatique**
(*article 62622 – sous-fonction 221*).....**25 000 €**

Comme l'Assemblée départementale s'y était engagée lors de sa session du 26 juin 2003, tous les collèges ont été connectés à l'internet à haut débit, soit par le biais d'une liaison satellitaire, soit par une liaison ADSL. Il s'agit de prendre en charge les frais d'abonnement correspondants.

4. Opérations spécifiques

Tout d'abord, certains collèges sont actuellement concernés par **l'implantation de bâtiments démontables**, pour lesquels des frais de diverses natures sont engagés.

- **Locations mobilières et frais d'installation**
(article 6135 – sous-fonction 221)..... **53 000 €**
(article 6188 – sous-fonction 221).....**10 000 €**

Afin de permettre un meilleur fonctionnement dans un certain nombre de collèges publics pendant des opérations lourdes de restructuration (Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse et Olympe de Gouges à Montauban), des bâtiments démontables ont été mis en place. Par ailleurs, le collège Vercingétorix à Montech a connu à la dernière rentrée une progression de ses effectifs nécessitant l'implantation de 3 bâtiments démontables. Le montant estimatif de ces locations s'élève à **50 000 €** auquel il convient de prévoir une somme de **3 000 €** pour financer une éventuelle location de matériel.

Enfin, lors de l'installation ou de la restitution de bâtiments démontables, des frais de transport ou des réparations sont nécessaires. Pour cette année, le montant prévisionnel de ces frais est estimé à **10 000 €**

Ensuite, comme chaque année, un certain nombre de **crédits sont nécessaires pour lancer les appels d'offres liés aux programmes de travaux** : publicité, dossiers techniques, diagnostics préalables, etc.

- **Annonces et insertions**
(article 6231 – sous-fonction 221).....**1 000 €**
- **Catalogues, imprimés et publications**
(article 6236 – sous-fonction 221).....**500 €**
- **Frais d'honoraires**
(article 6228 – sous-fonction 221).....**2 000 €**
- **Etudes et recherches**
(article 617 – sous-fonction 221).....**500 €**

5. Environnement Numérique de Travail

- (article 6156 – sous-fonction 221)*.....**10 000 €**
- (article 6568 – sous-fonction 221)*.....**10 000 €**

Lors de sa séance du 21 février 2008, l'Assemblée Départementale a adopté le projet de déploiement de l'Environnement Numérique de Travail dans les collèges publics en partenariat avec **le Rectorat, le Conseil Régional** ainsi que les **Conseils Généraux** de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées et du Tarn.

Des conventions de partenariat et de groupement de commandes ont été signées avec les partenaires concernés.

Cet ENT est un portail qui permet d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques. Ils sont destinés aux enseignants, aux élèves, à l'ensemble des personnels de l'établissement et aux parents d'élèves et peuvent éventuellement être **utilisés par la collectivité**. L'ENT permet en particulier aux élèves d'accéder à leur travail et à toutes leurs ressources, de tout ordinateur connecté à internet et même en dehors de l'établissement. L'ENT est le prolongement numérique de l'établissement accessible 7 jours sur 7.

Dans le courant de l'année 2009, une expérimentation a été mise en place aux collèges **Flamens à Castelsarrasin** et **Vercingétorix à Montech**.

En janvier dernier, le collège **Olympe de Gouges à Montauban** a été déployé.

A ce jour, **les autres collectivités** sont dans la même démarche que nous et continuent le déploiement conformément à la convention. Au titre de cette année, **deux collèges** seront équipés. A cet effet, je vous propose de donner **délégation à la Commission Permanente pour le choix de ces établissements**.

6. Centre d'information et d'orientation (CIO)

Lors du budget primitif de 2009, une dotation globale d'un montant de 18 280 € dont 3 500 € en équipement, a été inscrite au bénéfice du Centre d'Information et d'Orientation de Montauban.

Au titre de 2010, je vous propose une dotation de fonctionnement de **14 000 €**

II – INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissements comprennent :

1. Les différents programmes de travaux annuels,
2. Les programmes pluriannuels de travaux sur les bâtiments, dont le PPI,
3. Les programmes d'équipement, qu'il s'agisse du 1^{er} ou d'un renouvellement,
4. Des frais divers liés aux opérations,
5. Les subventions d'investissement à des établissements.

1. Travaux annuels

Je vous rappelle que, depuis la nouvelle nomenclature comptable (M52), les travaux réalisés doivent être scindés entre :

⇒ les travaux dans les **collèges propriété du Conseil Général** :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Manuel Azaña à Montauban,
- Vercingétorix à Montech,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,

⇒ les travaux dans les **collèges reçus à disposition** :

- Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne,
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin,
- Pierre Darasse à Caussade,
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Pays de Serres à Lauzerte,
- François Mitterrand à Moissac,
- Ingres, Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban,
- Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val,
- Jean Rostand à Valence d'Agen.

S'agissant du *programme annuel de travaux à thèmes*, comme chaque année, je vous propose la réalisation d'opérations touchant un ou plusieurs des domaines suivants :

- sécurité et hygiène,
- mise à niveau des chaufferies,
- rénovation des demi-pensions et internats,
- mise aux normes des établissements en matière d'accessibilité aux handicapés,
- entretien des logements de fonction,
- maintenance du clos et du couvert,
- études et travaux divers.

Enfin, au titre des *interventions urgentes*, je vous propose une enveloppe permettant de financer les opérations, non prévues dans les deux rubriques précédentes, résultant de désordres ponctuels affectant une ou plusieurs structures de collèges.

Ne sont toutefois examinées dans ce cadre, sauf cas particuliers, que les demandes atteignant ou excédant 1 500 € TTC, les autres devant être supportées par les établissements ou imputées, le cas échéant, sur les enveloppes prévues à cet effet en section de fonctionnement.

S'agissant des opérations d'un montant supérieur à 2000 €, elles feront l'objet d'un rapport en Commission Permanente en fin d'exercice.

a. Travaux dans les cours des collèges propriété du Département
(*article 23122 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2010..... **5 000 €**
Crédits de paiement inscrits au BP 2010.....**5 000 €**

- *Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre* : mise en place d'un éclairage extérieur.

b. Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département
(*article 231722 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2010..... **36 500 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :
- BP 2010 : 24 500 €
- BP 2011 : 12 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2010.....**24 500€**

- *Collège Flamens à Castelsarrasin* : réfection du revêtement du quai de livraison de la demi-pension – **6 000 €**
- *Collège Jean Lacaze à Grisolles* : agrandissement de l'abri à vélo – **12 000 €**
- *Collège Ingres à Montauban* : mise en place d'un réseau eaux pluviales – **11 000 €**
- *Collège Jean Jaurès à Montauban* : mise en place d'un abri à vélos – **7 500 €**

c. Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département
(*article 231312 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme globale 2010.....**193 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :
- BP 2010 : 158 000 €
- BP 2011 : 35 000 €

L'autorisation de programme globale 2010 de **193 000 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	43 000 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	141 000 €
Interventions urgentes :	4 000 €
Etudes et travaux divers :	5 000 €

d. Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition
(*article 2317312 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme globale 2010.....**711 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2010 : 618 000 €
- BP 2011 : 93 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2010**755 000 €**
- au titre de l'AP 2009 : 137 000 €
- au titre de l'AP 2010 : 618 000 €

L'autorisation de programme globale 2010 de **711 000 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	101 000 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	570 000 €
Interventions urgentes :	30 000 €
Études et travaux divers :	10 000 €

2. Travaux pluriannuels dans les bâtiments

a. Construction, extension et restructuration des collèges publics : PPI (*article 2382 – sous-fonction 221*)

Comme à chaque session, je souhaite vous faire un point succinct sur les tranches réalisées et les opérations en cours, établissement par établissement, dans le cadre du **programme prévisionnel d'investissement 2003-2012**. Le détail qui recense l'ensemble des opérations relatives à ce programme et fait apparaître le phasage, l'état d'avancement et le coût figure en annexe.

➤ **Collège T. Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne**

Les phases 2003, 2004, 2005, 2007 et 2009 ont été réalisées.

A l'occasion de l'étude de la tranche 2006 concernant la réhabilitation du bâtiment externat, il a été constaté une grande vétusté de l'étanchéité globale de ce bâtiment (zinguerie, menuiseries, façades...), ce qui nous a amenés à affecter l'autorisation de programme de 2006 à la mise hors d'eau de ce bâtiment afin de pérenniser les travaux intérieurs à venir.

Je vous propose donc, au titre de 2010, pour achever cet ensemble :

- d'adopter une autorisation de programme complémentaire 2010 de **800 000 €** pour la restructuration et la mise aux normes du bâtiment externat avec inscription des crédits de paiement en 2011 et 2012,
- de ratifier un crédit de paiement de **450 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2006.

➤ **Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin**

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux, deux tranches ont été prévues sur la période 2003-2012.

Les phases 2004-2005 et 2007-2008 concernant la construction d'un bloc sanitaires filles, la restructuration du bloc sanitaires garçons et la mise aux normes de la cuisine sont terminées, seul reste à ratifier un crédit de paiement de **8 000 €** sur l'autorisation de programme de 2007.

➤ **Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

Les deux premières phases sont terminées (chaufferie et bâtiment Alti).

Pour la phase 2009-2010, correspondant à la restructuration des bâtiments externat et ancien internat, le mandataire a été retenu. La procédure concernant la désignation du maître d'œuvre est en cours de finalisation.

Au titre de 2010, je vous demande de bien vouloir ratifier un premier crédit de paiement de **300 000 €** sur l'autorisation de programme 2009.

➤ **Collège Pierre Darasse à Caussade**

Les quatre premières phases sont terminées.

La phase 2008-2009 concernant le bâtiment segpa a été livrée en décembre 2009.

Par ailleurs, lors de l'incendie du bâtiment segpa, la phase 2007-2008 avait été interrompue pour reloger ponctuellement les enfants. Les travaux du rez-de-chaussée du bâtiment externat ont repris en janvier pour une livraison en septembre 2010.

Je vous propose donc, au titre de 2010, de bien vouloir :

- ratifier un crédit de paiement de **200 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2007,
- ratifier un crédit de paiement de **125 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2008.

➤ **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Les trois premières phases ont été réalisées et concernaient la restructuration du bâtiment administration, salles de classe et du bâtiment CDI.

Au titre de 2010, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **200 000 €** concernant la création d'un parking et la réfection des cours avec inscription des crédits de paiement en 2011 et 2012.

➤ **Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

Les trois premières phases concernant la restructuration du bâtiment externat sont achevées.

S'agissant de la phase 2008-2009, relative à la construction d'un préau, ce dossier est toujours dans l'attente de l'obtention du permis de construire en raison d'un problème lié aux nouvelles normes d'accessibilité.

Enfin la phase 2009-2010, relative au bâtiment administration, est en cours d'élaboration et les travaux devraient démarrer au cours du deuxième semestre.

Au titre de 2010, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **35 000 €** (20 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2008 et 15 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2009).

➤ **Collège François Mitterrand à Moissac**

Un programme de travaux en deux tranches a été prévu. Au titre du budget primitif de 2010, je vous propose d'adopter une première autorisation de programme de **420 000 €** pour la restructuration de la chaufferie et la mise aux normes du bâtiment segpa.

A cet effet, il est nécessaire de ratifier un crédit de paiement de **120 000 €** au titre de cette année.

➤ **Collège Ingres à Montauban**

Cet établissement a fait l'objet d'une vaste opération de restauration en 12 tranches pour un montant de 6 780 000 € qui s'est terminée en 2002.

Dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme pour la mise aux normes des cuisines. Cette opération a été livrée pour la rentrée de septembre 2009.

Je vous propose donc de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **112 000 €** sur l'autorisation de programme 2008.

➤ **Collège Jean Jaurès à Montauban**

En 2007, l'Assemblée départementale a adopté l'autorisation de programme pour les travaux de restructuration du bâtiment ancien et le remplacement des menuiseries extérieures. Cette opération vient de se terminer.

Je vous propose donc de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **150 000 €** sur l'autorisation de programme de 2007.

➤ **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Sur la période 2003-2012, un programme de travaux en 7 tranches a été adopté.

A ce jour, trois tranches ont été livrées et la quatrième relative à l'aménagement du R+2 et du rez-de-chaussée du bâtiment sciences est en cours pour une livraison à la fin de l'année.

Au titre de 2010, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **850 000 €** relative à la restructuration du 2^{ème} étage, 1^{er} étage et rez-de-chaussée du bâtiment administration enseignement général,
- d'augmenter l'autorisation de programme de 2007 de **25 317 €** afin d'intégrer un complément d'étanchéité des terrasses de la demi-pension,
- de ratifier un crédit de paiement de **607 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2007.

➤ **Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val**

Un programme de travaux en six tranches a été prévu sur la période 2003-2012.

Les trois premières concernant l'isolation des façades et la restructuration de la chaufferie sont terminées.

Au titre du budget primitif de 2010, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **960 000 €** pour la restructuration du rez-de-chaussée, R+1, R+2 du bâtiment externat et restructuration du rez-de-chaussée et R+1 du bâtiment internat avec inscription des crédits de paiement en 2011 et 2012.
- la réactualisation de l'autorisation de programme de 2008 pour la porter à **486 000 €** afin de prendre en compte l'ancienneté du chiffrage et les nouvelles contraintes liées aux diverses normes en vigueur depuis l'estimation avec ratification d'un crédit de paiement de **214 000 €** au titre du budget primitif de 2010.

Ces deux opérations, qui sont étroitement liées, démarreront au début du second semestre.

➤ **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Lors du budget primitif de 2008, la phase 2008-2009 relative à la réfection des terrasses et à la mise aux normes des cuisines a été adoptée.

Cette opération a démarré en juillet 2009 et a été livrée en septembre dernier.

Au titre de 2010, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **50 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2008.

Compte tenu de toutes ces précisions, je vous propose, au titre de la phase 2010-2011 de notre programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, une autorisation de programme globale de **3 230 000 €** correspondant à :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne.....	800 000 €
- Collège Jean Lacaze à Grisolles.....	200 000 €
- Collège François Mitterrand à Moissac.....	420 000 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban.....	850 000 €
- Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val.....	960 000 €

avec la ratification d'un crédit de paiement global de **2 371 000 €** correspondant à :

- Collège T. Despeyrous à Beaumont de Lomagne.....	450 000 €
- Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin.....	8 000 €
- Collège Jean de Prades à Castelsarrasin.....	300 000 €
- Collège P. Darasse à Caussade.....	325 000 €
- Collège Pays de Serres à Lauzerte.....	35 000 €
- Collège François Mitterrand à Moissac.....	120 000 €
- Collège Ingres à Montauban.....	112 000 €
- Collège Jean Jaurès à Montauban.....	150 000 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban.....	607 000 €
- Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val.....	214 000 €
- Collège Jean Rostand à Valence d'Agen.....	50 000 €

b. Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Dans le cadre de l'extension de la demi-pension de ce collège, pour laquelle une autorisation de programme de 2 700 000 € a été adoptée en 2007, un appel d'offres a été lancé.

A l'issue de l'analyse des offres les marchés ont été attribués lors de la Commission Permanente du 14 décembre 2009 aux entreprises suivantes :

- Gros-oeuvre : BOURDARIOS (82)
- Charpente-couverture-zinguerie : EUROTIP (82)

- Etanchéité : EUROTIP (82)
- Menuiseries extérieures : ALUFER (82)
- Serrurerie : CHEVILLEY (82)
- Menuiseries intérieures : DE FAVERI (82)
- Plâtrerie – Faux-plafonds : MASSOUTIER (81)
- Revêtements de sol : LAGARRIGUE (82)
- Electricité : M.P.E. (82)
- Chauffage-ventilation-plomberie : TEMPERIA (82)
- Peinture : INSA (82)
- Equipements de cuisine : BICHARD (31)
- Cloisons isothermes – menuiseries spécifiques : CHABRIE (47)
- Voiries et réseaux divers : EUROVIA (82).

Cette opération a débuté en janvier dernier par la construction du bâtiment demi-pension. Dès l'achèvement de cet ouvrage, nous commencerons la réhabilitation de la zone libérée.

Je vous propose donc de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **810 000 €** sur l'article 2382 - sous-fonction 221.

c. Collège Jean Lacaze à Grisolles

Mon attention a été attirée sur le fonctionnement de la zone demi-pension du collège Jean Lacaze à Grisolles par les Services Vétérinaires qui, régulièrement, nous font part de nombreux dysfonctionnements de cette structure qui date de plus de 20 ans (locaux trop petits, vétusté du matériel, non respect des marches en avant...).

Comme nous l'avons déjà fait pour les collèges Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne, Flamens à Castelsarrasin, Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre, Ingres, Olympe de Gouges à Montauban, Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse et Jean Rostand à Valence d'Agen, le moment est venu d'offrir un meilleur fonctionnement aux utilisateurs et de prévoir la restructuration et l'agrandissement du service de restauration.

Pour cela, il est nécessaire de déplacer la salle des arts plastiques dans le bâtiment AltI afin de libérer de l'espace pour le secteur de la cuisine. Le service a élaboré une esquisse en collaboration avec les Services Vétérinaires dont le coût estimatif ressort à 1 080 000 €. En conséquence, je vous propose maintenant de m'autoriser à lancer les études sur la base de cette proposition figurant en Annexe 12. L'autorisation de programme correspondante vous sera proposée lors d'une prochaine session.

d. Collège Manuel Azaña à Montauban

La mise en service de ce 17ème collège s'est déroulée en septembre 2009 dans d'excellentes conditions.

Cet établissement qui a été inauguré le 23 octobre dernier, accueille 233 élèves de la 6ème à la 4ème auxquels il convient de rajouter 65 élèves de la Segpa et 20 élèves de l'UPI.

Concernant les personnels TOS, nous avons créé 9 postes à savoir :

- 1 agent en cuisine,
- 1 agent en maintenance,
- 7 agents au service général.

Par ailleurs, nous avons doté cet établissement des équipements mobiliers et techniques nécessaires à son fonctionnement.

Cette opération d'envergure représente un investissement de 15 710 000 € (travaux, équipements sportifs extérieurs, aménagement des accès, honoraires, assurances et équipements mobiliers...), les évolutions des coûts du bâtiment **n'ont pas eu d'incidence** sur la rémunération du mandataire dans la mesure où les honoraires de la SEMATEG étaient au forfait.

Au titre de ce budget, il convient de ratifier l'inscription du crédit de paiement de **600 000 €** restant à inscrire sur l'article 2313126 – sous-fonction 221.

3. Equipements

a. Equipement mobilier

(article 21841 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2010..... **354 000 €**

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2010 : 175 000 €

- BP 2011 : 179 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2010.....**254 000 €**

- au titre de l'AP 2009 : 79 000 €

- au titre de l'AP 2010 : 175 000 €

L'autorisation de programme globale 2010 de **354 000 €** se décompose ainsi :

- **1^{er} équipement scolaire : 304 000 €**

Cette rubrique concerne des acquisitions d'équipements mobiliers ou matériels divers destinées à des structures neuves ou restructurées dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement ou des divers programmes annuels.

Au titre de 2010 seront concernés :

- *Collège François Mitterrand à Moissac* : équipement en mobilier de 2 salles de sciences (tabourets) dans le cadre du programme annuel de travaux : **4 000 €**
 - *Collège Olympe de Gouges à Montauban* : équipement en mobilier dans le cadre de la restructuration : **180 000 €**
 - Rez-de-chaussée : 5 salles de classe, 1 local rangement, 2 salles d'arts plastiques, 1 local réserves, 2 salles d'études.
 - 2ème étage : 1 salle de classe, 6 salles de sciences, 5 laboratoires sciences
 - *Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse* : équipement en mobilier du réfectoire : **30 000 €**
 - *Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val* : équipement en mobilier dans le cadre de la restructuration : **60 000 €**
 - Rez-de-chaussée : salle des personnels, foyer élèves, infirmerie, archives.
 - 1er étage : 1 salle d'arts plastiques, tabourets pour 3 salles de sciences.
 - 2ème étage : 3 salles de classe, 1 salle informatique, CDI.
 - *Collège Jean Rostand à Valence d'Agen* : équipement en mobilier du Centre de Documentation et d'Information dans le cadre du programme annuel de travaux : **30 000 €**
- **Complément et renouvellement d'équipement mobilier : 50 000 €**

Cette politique permet de compléter, ou renouveler, l'équipement des collèges qu'il s'agisse de mobilier ou de matériel divers, sans que ce renouvellement ne soit forcément lié (contrairement à la rubrique du 1^{er} équipement ci-dessus) à une restructuration ou à une réhabilitation de locaux.

La liste exhaustive des besoins, dressée par ordre de priorité, est sollicitée auprès des chefs d'établissement et arbitrée en concertation avec eux. Les commandes par collège sont ensuite établies par le service Education qui acquitte les factures correspondantes.

b. Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (*article 20431 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2010 **15 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2011 : 7 407 €
- BP 2012 : 7 593 €

Cette autorisation de programme de **15 000 €** est allouée au titre des subventions versées dans le cadre de la politique du fonds commun des services d'hébergement.

Sont examinées dans le cadre de cette rubrique les demandes d'aide financière des établissements à l'achat de matériels ou d'équipements divers destinés à l'hébergement. La participation du Conseil Général peut varier **dans une fourchette de 25 à 50 % du montant total.**

La procédure en vigueur confère délégation à la Commission Permanente pour l'examen de ces demandes, c'est-à-dire la décision d'attribution ou de non attribution d'une subvention et la détermination du taux de participation, le cas échéant.

c. Equipements spécifiques

- Matériel et outillage technique (*article 2157 – sous-fonction 221*)

- Autorisation de programme 2010.....**71 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :
 - BP 2010 : 58 000 €
 - BP 2011 : 13 000 €

Il s'agit de :

- **matériel divers pour :16 000 €**
 - *Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse* : achat de 600 plateaux repas : **8 000 €**
 - *Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val* : achat d'équipement pour l'infirmerie : **3 000 €**
 - Imprévus : **5 000 €**
- **matériel de cuisine pour :55 000 €**
 - *Collège Pierre Darasse à Caussade* : fourniture d'une friteuse : **5 000 €**
 - *Collège du Pays de Serres à Lauzerte* :
 - remplacement ligne de self, armoires, étagères : **15 000 €**
 - Fourniture d'un four 20 niveaux : **16 000 €**
 - *Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val*
 - Remplacement rayonnages, meubles de rangement et tiroirs dans la cuisine : **5000 €**
 - Fourniture d'une cellule de refroidissement : **6 000 €**
 - Imprévus : **8 000 €**

- **Matériel de téléphonie**

(*article 2185 – sous-fonction 221*)

- Autorisation de programme 2010..... **6 500 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2010.....**6 500 €**

➤ *Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne* : changement de l'installation de standard téléphonique.

4. Autres investissements

a. Frais d'études diagnostic accès handicapés

(*article 2031 – sous-fonction 221*)

- Autorisation de programme 2010..... **30 000 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2010..... **30 000 €**

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et son décret d'application n° 2006-555 du 17 mai 2006 prévoient que l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) devra satisfaire aux obligations minimales d'accessibilité.

Pour ce faire, le décret n° 2009-500 du 30 avril 2009 précise que les ERP de 3ème et 4ème catégories, correspondant au classement de l'ensemble des collèges départementaux, doit faire l'objet d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité.

Ce diagnostic devra être composé de l'état des lieux et du programme de réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité, sachant que la réalisation des travaux prescrits devra être effectuée avant le 15 janvier 2015.

A cet effet, je vous propose, au titre de 2010, de voter une 1ère tranche dont le montant prévisionnel ressort à 30 000 € afin de faire réaliser ces diagnostics sur 7 collèges départementaux à savoir :

- collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne,
- collège Jean de Prades à Castelsarrasin,
- collège Jean Lacaze à Grisolles,
- collège du Pays de Serres à Lauzerte,
- collège François Mitterrand à Moissac,
- collège Olympe de Gouges à Montauban,
- collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin Noble Val.

Dans le cadre d'une prochaine session, je vous soumettrai une deuxième tranche pour terminer l'étude sur l'ensemble des collèges.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter une autorisation de programme de **30 000 €** avec inscription des crédits de paiement.

b. Frais d'études divers

(article 20316 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2010.....**1 000 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2010.....**1 000 €**

c. Frais d'insertion

(article 2033 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2010.....**10 000 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2010.....**10 000 €**

5. Subventions d'investissement

a. Subvention région travaux cité scolaire

(article 204121 – sous-fonction 221)

Je vous rappelle que dans le cadre de l'opération réalisée par la Région sur l'extension des locaux de la demi-pension de la Cité Scolaire Jean de Prades à Castelsarrasin notre participation va s'élever à 53 499 € pour l'équipement et le mobilier.

Par ailleurs, nous avons adopté en 2009 pour la Cité Scolaire François Mitterrand à Moissac, une autorisation de programme de 175 585 € pour le renforcement de la sécurité incendie et anti-intrusion.

Au titre du Budget 2010, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **53 499 €** au titre de l'autorisation de programme de 2005 : équipement et mobilier de la cuisine de la Cité Scolaire Jean de Prades à Castelsarrasin,
- de ratifier un crédit de paiement de **75 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2009 : renforcement de la sécurité incendie et anti-intrusion à la Cité Scolaire François Mitterrand à Moissac.

b. Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité
(article 20433 – sous-fonction 221)

Lors du vote de la décision modificative N° 1 de 2003, notre Assemblée a approuvé la mise en place d'une politique départementale d'aide en direction des collèges privés, sous contrat d'association, pour leurs travaux de **mise aux normes de sécurité des bâtiments et des matériaux**, sur la base de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée au seuil réglementaire de la loi Falloux.

Je vous informe que Madame la Directrice diocésaine de l'enseignement catholique m'a communiqué les dossiers de la programmation 2010, dont le montant ressort à **47 948 €**.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- adopter une autorisation de programme 2010 de **47 948 €** telle qu'elle résulte de l'annexe 13 avec l'échéancier suivant en crédits de paiement de :
 - 2010 : 37 280 €
 - 2011 : 10 668 €
- ratifier un crédit de paiement de **111 704 €** (14 424 € au titre de l'autorisation de programme de 2004, 5 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2005, 15 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2006, 35 000 € au titre de l'autorisation de programme 2008, 5 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2009 et 37 280 € au titre de l'autorisation de programme de 2010).

Ces aides seront définitivement arrêtées par la Commission Permanente sur la base d'un dossier technique par collège.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de la politique départementale en matière de collèges au titre de l'exercice 2010.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la politique départementale suivante pour 2010 :

I - FONCTIONNEMENT

Collèges publics

- Approuve la répartition entre les différents collèges publics de la dotation de fonctionnement 2009-2010 d'un montant de 1 989 733 €, revalorisée lors de la DM2 de 2009 en fonction des variables définies en annexe ;

Collège privés

- Approuve la répartition entre les 8 collèges privés de la dotation de fonctionnement 2009-2010 d'un montant de 537 367 € ;

Forfait d'externat – Part personnel des collèges privés

- Approuve, pour les 8 établissements privés, une enveloppe globale de 523 978 € revalorisée de 0,8 % pour l'année scolaire 2009-2010 ;

Actions partenariales

Activités éducatives, sportives et culturelles des projets d'établissement

- Pour mémoire : enveloppe de 150 000 € votée à la DM2 2009 pour l'année scolaire 2009-2010

Sections et classes sportives

- Pour mémoire : enveloppe de 81 801 € votée à la DM2 2009 pour l'année scolaire 2009-2010

Collège au cinéma

- Décide de se retirer entièrement de ce dispositif à la rentrée scolaire 2010-2011, afin de redéployer les crédits ainsi dégagés sur d'autres actions culturelles que le Conseil Général sera amené à proposer aux collèges dans le cadre de l'animation de l'espace des Augustins ;

Dotations complémentaires

- Accorde une subvention de 30 000 € au collège Manuel Azaña à Montauban et 20 000 € au collège Vercingétorix à Montech afin de mettre en place, à titre provisoire, un service de transport pour acheminer les élèves de ces établissements vers les installations sportives couvertes de manière à suivre les cours d'éducation physique et sportive ;

- Accorde une subvention de 10 230 € au collège François Mitterrand à Moissac afin de faire face aux frais occasionnés par le différentiel repas consécutif à la décision du Conseil Régional d'accorder une aide au lycée de la cité scolaire de Moissac pour la préparation de repas à partir de produits régionaux identifiés « SIQO » ;

Centre d'information et d'orientation

- Accorde une dotation de 14 000 € au titre de 2010;

II – INVESTISSEMENT

1. Travaux annuels

a) Travaux dans les cours des collèges propriété du département

- Autorisation de programme 2010 5 000 €

dont :

- . *Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre* : mise en place d'un éclairage extérieur

b) Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du département

- Autorisation de programme 2010 36 500 €

dont :

- . *Collège Flamens à Castelsarrasin* : réfection du revêtement du quai de livraison de la demi-pension 6 000 €
- . *Collège Jean Lacaze à Grisolles* : agrandissement de l'abri à vélo... 12 000 €
- . *Collège Ingres à Montauban* : mise en place d'un réseau eaux pluviales.. 11 000 €
- . *Collège Jean Jaurès à Montauban* : mise en place d'un abri à vélos.....7 500 €

c) Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du département

- Autorisation de programme 2010 193 000 €

dont :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	43 000 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	141 000 €
Interventions urgentes :	4 000 €
Études et travaux divers :	5 000 €

d) Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition

– Autorisation de programme 2010 711 000 €

dont :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	101 000 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	570 000 €
Interventions urgentes :	30 000 €
Études et travaux divers :	10 000 €

2 – Travaux pluriannuels dans les bâtiments

a – Construction, extension et restructuration des collèges publics : PPI

– Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux tranches réalisées et aux opérations en cours, collège par collège ;

– Adopte à cet effet, au titre du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, phase 2010-2011, une autorisation de programme globale 2010 de 3 230 000 € à laquelle s'ajoute un ajustement des AP 2007 et 2008 :

- Collège *Théodore Despeyrous* à *Beaumont-de-Lomagne*.....800 000 €
restructuration et mise aux normes du bâtiment externat

- Collège *Jean Lacaze* à *Grisolles*.....200 000 €
création d'un parking et réfection des cours

- Collège *François Mitterrand* à *Moissac*.....420 000 €
restructuration de la chaufferie et mise aux normes du bâtiment Segpa

- Collège *Olympe de Gouges* à *Montauban*
restructuration des 2ème étage, 1er étage et rez-de-chaussée du bâtiment administration enseignement général (AP 2010).....850 000 €
complément d'étanchéité des terrasse de la demi-pension..... 25 317 €
(augmentation de l'AP 2007)

- Collège *Pierre Bayrou* à *St-Antonin-Noble-Val*
restructuration du rez-de-chaussée R+1, R+2 du bâtiment externat et restructuration du rez-de-chaussée et R+1 du bâtiment internat (AP 2010).....960 000 €
réactualisation de l'AP 2008 portée à 486 000 €

b – collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse

– L'opération d'extension de la demi-pension a débuté en janvier 2010 par la construction du bâtiment et doit se poursuivre par la réhabilitation de la zone libérée ;

c – Collège Jean Lacaze à Grisolles

- Autorise Monsieur le Président à lancer les études concernant la restructuration et l'agrandissement du service de restauration ;

d – Collège Manuel Azana à Montauban

- Précise que les évolutions des coûts du bâtiment n'ont pas eu d'incidence sur la rémunération du mandataire dans la mesure où les honoraires de la Sémateg étaient au forfait ;

3 – Equipements

a) Mobilier

- Autorisation de programme 2010 354 000 €

dont :

1er équipement scolaire 304 000 €

. Collège François Mitterrand à Moissac 4 000 €

. Collège Olympe-de-Gouges à Montauban 180 000 €

. Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse 30 000 €

. Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val 60 000 €

. Collège Jean Rostand à Valence d'Agen 30 000 €

Complément et renouvellement de l'équipement mobilier 50 000 €

b) Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement

- Autorisation de programme 2010 15 000 €

c) Équipements spécifiques

Matériel et outillage technique

- Autorisation de programme 2010 71 000 €

dont :

- *matériel divers* 16 000 €

➤ *Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse :*

- achat de 600 plateaux repas : 8 000 €

➤ *Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val :*

- achat d'équipement pour l'infirmerie : 3 000 €
- Imprévus : 5 000 €

- *matériel de cuisine* 55 000 €

dont :

- *Collège Pierre Darasse à Caussade* :
 - fourniture d'une friteuse : 5 000 €
- *Collège du Pays de Serres à Lauzerte* :
 - remplacement ligne de self, armoires, étagères : 15 000 €
 - Fourniture d'un four 20 niveaux : 16 000 €
- *Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val*
 - Remplacement rayonnages, meubles de rangement et tiroirs dans la cuisine : 5000 €
 - Fourniture d'une cellule de refroidissement : 6 000 €
- Imprévus : 8 000 €

- *matériel de téléphonie* 6 500 €

dont :

- *Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne* :
 - changement de l'installation de standard téléphonique.

4) Autres investissements

a) Frais d'études diagnostic accès handicapés

- Autorisation de programme 2010 30 000 €
 au titre de la réalisation des diagnostics sur les 7 collèges suivants :

- Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne,
- Jean-de-Prades à Castelsarrasin,
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Pays de Serres à Lauzerte,
- François Mitterrand à Moissac,
- Olympe-de-Gouges à Montauban,
- Pierre Bayrou à Saint-Antonin Noble Val.

b) Frais d'études divers

- Autorisation de programme 2010 1 000 €

c) Frais d'insertion

– Autorisation de programme 2010 10 000 €

5) Subventions d'investissement

- Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité

– Autorisation de programme 2010 47 948 €

·
· ·

– Ratifie les crédits de paiement suivant :

A – FONCTIONNEMENT : 3 536 949 €

Article 60628 – sous-fonction 221

Autres fournitures non stockées12 000 €

Article 60631 – sous-fonction 221

Produits d'entretien EMOES.....2 000 €

Article 60632 – sous-fonction 221

Fourniture de petit équipement8 000 €

Article 60636 – sous-fonction 221

Habillement et vêtements de travail2 000 €

Article 60668 – sous-fonction 221

Produits pharmaceutiques.....200 €

Article 6135 – sous-fonction 221

Locations mobilières53 000 €

Article 61521 – sous-fonction 221

Entretien des terrains, parcs et jardins.....4 000 €

Article 61522 – sous-fonction 221

Entretien et réparations de biens immobiliers.....50 000 €

Article 61551 – sous-fonction 221

Entretien de matériel roulant1 500 €

<i>Article 61558 – sous-fonction 221</i>	
Entretien et réparations de biens mobiliers	4 000 €
<i>Article 6156 – sous-fonction 221</i>	
Contrat de maintenance sur ENT.....	10 000 €
<i>Article 617 – sous-fonction 221</i>	
Études et recherches.....	500 €
<i>Article 6188 – sous-fonction 221</i>	
Autres frais divers.....	10 000 €
<i>Article 6228 – sous-fonction 221</i>	
Frais d'honoraires.....	2 000 €
<i>Article 6231 – sous-fonction 221</i>	
Annonces et insertions.....	1 000 €
<i>Article 6236 – sous-fonction 221</i>	
Catalogues, imprimés et publications.....	500 €
<i>Article 62622 – sous-fonction 221</i>	
Frais de téléinformatique.....	25 000 €
<i>Article 6288 – sous-fonction 221</i>	
Collège au cinéma : billets d'entrée.....	27 000 €
<i>Article 6414 – sous-fonction 221</i>	
Intervenants des sections et classes sportives des collèges.....	38 893 €
<i>Article 65511 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement des collèges publics.....	1 989 733 €
<i>Article 655111 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement collèges et segpa.....	60 230 €
<i>Article 655112 – sous-fonction 221</i>	
Activités éducatives, sportives et culturelles des projets d'établissements des collèges publics	106 500 €
<i>Article 655113 – sous-fonction 221</i>	
Fonctionnement des sections et classes sportives des collèges.....	29 548 €
<i>Article 655114 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement de la cité scolaire de Moissac.....	6 000 €

Article 65512 – sous-fonction 221
Dotation de fonctionnement des collèges privés537 367 €

Article 655124 – sous-fonction 221
Forfait d'externat des collèges privés523 978 €

Article 6568 – sous-fonction 221
Participation Région ENT10 000 €

Article 657373 – sous-fonction 221
Collège au cinéma : transports8 000 €

Article – sous-fonction 221
CIO14 000 €

B – INVESTISSEMENT : 5 323 203 €

Article 2031 – sous-fonction 221
Frais études diagnostic 30 000 €
avec une autorisation de programme 2010 de 30 000 €

Article 20316 – sous-fonction 221
Frais d'études divers 1 000 €
avec une autorisation de programme 2010 de 1 000 €

Article 2033 – sous-fonction 221
Frais d'insertion10 000 €
avec une autorisation de programme 2010 de 10 000 €

Article 204121 – sous-fonction 221
Subvention Région travaux cité scolaire.....128 499 €

Article 20431 – sous-fonction 221
Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses
d'équipement (fonds commun d'hébergement)néant
avec une autorisation de programme 2010 de 15 000 €

Article 20433 – sous-fonction 221
Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité..... 111 704 €
avec une autorisation de programme 2010 de 47 948 €

Article 2157 – sous-fonction 221
Matériel et outillage technique.....58 000 €
avec une autorisation de programme 2010 de 71 000 €

Article 21841 – sous-fonction 221
Dépenses d'équipement pour les collèges publics.....254 000 €
(1^{er} équipement scolaire et complément et renouvellement
de l'équipement)
avec une autorisation de programme 2010 de 354 000 €

Article 2185 – sous-fonction 221
Matériel de téléphonie.....6 500 €
avec une autorisation de programme 2010 de 6 500 €

Article 23122 – sous-fonction 221
Travaux dans les cours des collèges propriété du département.....5 000 €
avec une autorisation de programme 2010 de 5 000 €

Article 231312 – sous-fonction 221
Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété
du Département158 000 €
avec une autorisation de programme 2010 de 193 000 €

Article 2313126 – sous-fonction 221
Constructions neuves pour collèges (collège Manuel Azaña)600 000 €

Article 231722 – sous-fonction 221
Travaux dans les cours des collèges mis à disposition.....24 500 €
avec une autorisation de programme 2010 de 36 500 €

Article 2317312 – sous-fonction 221
Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus
à disposition.....755 000 €
avec une autorisation de programme 2010 de 711 000 €

Article 2382 – sous-fonction 221
* Programme prévisionnel d'investissement 2003-2012.....2 371 000 €
avec une autorisation de programme 2010 de 3 230 000 €
* Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse.....810 000 €

– Donne délégation à la Commission Permanente pour :

– se prononcer sur les dépenses à imputer :

Article 20431 – sous-fonction 221
Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun
d'hébergement)

Articles 231312, 2317312 et 61522 – sous-fonction 221

Travaux de grosses réparations aux collèges, les interventions urgentes et rénovation des logements de fonction.

Article 20433 – sous-fonction 221

Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité.

- pour toute décision susceptible d'intervenir sur le dossier ENT (environnement numérique de travail)
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant avec le Conseil Régional concernant la participation du Département aux frais d'assurance de la cité scolaire de Moissac,
- Autorise Monsieur le Président à lancer, au nom et pour le compte du département, les études pour l'opération de réhabilitation de la zone demi-pension et alti du collège Jean Lacaze à Grisolles.

Adopté à l'unanimité des votants.

Monsieur Bonhomme n'a pas pris part au vote.

Le Président,

ANNEXE 1

**CRITÈRES DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES COLLÈGES PUBLICS**

CRITERES	BASE 2008/2009	BASE 2009/2010
Surfaces bâties, le m ²	2,80 €	2,85 €
Surfaces non bâties, le m ²	0,35 €	0,35 €
Viabilisation	N - 2 x 3 %	N - 2 x 1,50 %
Contrats de maintenance	Communiqués par Collèges	
Forfait élève enseignement général	55 €	56 €
Forfait élève enseignement technique	75 €	76 €

Le Président,

ANNEXE 2

CG 10/2ème/III-01an2

**RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES COLLÈGES PUBLICS
ANNÉE 2009-2010**

COLLÈGES	DOTATION 2010
<u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u> Théodore Despeyrous	95 063 €
<u>CASTELSARRASIN</u> Pierre Flamens	83 590 €
<u>CASTELSARRASIN</u> Jean de Prades	98 109 €
<u>CAUSSADE</u> Pierre Darasse	164 556 €
<u>GRISOLLES</u> Jean Lacaze	95 396 €
<u>LABASTIDE SAINT PIERRE</u> Jean-Jacques Rousseau	94 626 €
<u>LAFRANCAISE</u> Antonin Perbosc	93 548 €
<u>LAUZERTE</u> Pays de Serres	76 243 €
<u>MOISSAC</u> François Mitterrand	157 786 €
<u>MONTAUBAN</u> Manuel Azaña	116 001 €
<u>MONTAUBAN</u> Ingres	218 082 €
<u>MONTAUBAN</u> Jean Jaurès	102 417 €
<u>MONTAUBAN</u> Olympe de Gouges	166 782 €
<u>MONTECH</u> Vercingétorix	104 128 €
<u>NÈGREPELISSE</u> Jean Honoré Fragonard	86 453 €
<u>SAINT ANTONIN NOBLE VAL</u> Pierre Bayrou	88 051 €
<u>VALENCE D'AGEN</u> Jean Rostand	148 902 €
TOTAL	1 989 733 €

Le Président,

ANNEXE 3

CG 10/2ème/III-01an3

RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PRIVÉS ANNÉE 2009-2010

COLLÈGES	DOTATION 2010
<u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u> Saint Joseph	51 390 €
<u>CAUSSADE</u> Saint Antoine	57 443 €
<u>DURFORT LACAPELETTE</u> Saint Roch	13 603 €
<u>MOISSAC</u> Jeanne d'Arc	83 519 €
<u>MONTAIGU DE QUERCY</u> Sainte Agnès	13 803 €
<u>MONTAUBAN</u> Notre Dame	83 286 €
<u>MONTAUBAN</u> Institut Familial	149 873 €
<u>MONTAUBAN</u> Saint Théodard	84 450 €
TOTAL.....	537 367 €

Le Président,

ANNEXE 4
FORFAIT EXTERNAT – PART PERSONNEL DES COLLÈGES PRIVÉS
ANNÉE 2010

COLLÈGES	EFFECTIFS			MONTANT FORFAIT ANNUEL		
	2008/2009	2009/2010	DIFFÉRENCE	2008/2009	2009/2010	DIFFÉRENCE
<u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u> Saint Joseph	203	232	+ 29	48 565 €	53 423 €	+ 4 858 €
<u>CAUSSADE</u> Saint Antoine	260	258	- 2	59 141 €	58 200 €	- 941 €
<u>DURFORT LACAPELETTE</u> Saint Roch	64	68	+ 4	19 766 €	20 951 €	+ 1 185 €
<u>MOISSAC</u> Jeanne d'Arc	345	370	+ 25	75 368 €	79 423 €	+ 4 055 €
<u>MONTAIGU DE QUERCY</u> Sainte Agnès	70	69	- 1	22 526 €	21 988 €	- 538 €
<u>MONTAUBAN</u> Notre Dame	379	369	- 10	82 262 €	79 336 €	- 2 926 €
<u>MONTAUBAN</u> Institut Familial	624	655	+ 31	126 678 €	131 144 €	+ 4 466 €
<u>MONTAUBAN</u> Saint Théodard	385	374	- 11	82 334 €	79 513 €	- 2 821 €
TOTAL	2 330	2 395	+ 65	516 640 €	523 978 €	+ 7 338 €

Le Président,

ANNEXE 5

COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT

Programme Annuel de Travaux d'Entretien et de Grosses Réparations

PROGRAMME 2010

Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

Réfection de la salle permanence..... 8 000 €

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

Réfection des toitures.....5 000 €

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Rénovation des couloirs et d'une salle de cours -1er étage..... 30 000 €

TOTAL : 43 000 €

Le Président,

ANNEXE 6

COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT

Programme Annuel de Travaux à Thèmes

(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies,
Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction
des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)

PROGRAMME 2010

A – SECURITE-HYGIENE

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre

Mise aux normes incendie (Commission de sécurité)..... 5 000 €

Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Reconditionnement de l'alarme incendie..... 15 000 €

Total.....20 000 €

B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre

Remplacement de menuiseries dans la plonge et l'infirmierie..... 6 000 €

Total..... 6 000 €

C – CHAUFFERIES

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre

Remplacement de 2 chaudières..... 35 000 €

Total..... 35 000 €

D – ACCESSIBILITÉ HANDICAPES

Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Mise aux normes machinerie ascenseur..... 4 000 €

Total..... 4 000 €

E – ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION

Imprévus..... 2 000 €

Total.....2 000 €

F– MAINTENANCE DU CLOS ET DU COUVERT

Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

Rénovation des toitures18 000 €

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

Remplacement des menuiseries (2ème et dernière tranche)40 000 €

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Réfection de stores extérieurs (2ème tranche)..... 16 000 €

Total..... 74 000 €

TOTAL : 141 000 €

Le Président,

ANNEXE 7

COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT

Programme Annuel de Travaux d'Entretien et de Grosses Réparations

PROGRAMME 2010

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin

Mise en place de faux plafonds dans les salles de cours -dernière tranche.....20 000 €

Collège Jean Lacaze à Grisolles

Remplacement des vannes de coupure d'eau..... 3 000 €

Collège François Mitterrand à Moissac

Remplacement des paillasse de 2 salles de sciences.....40 000 €

Collège Jean Jaurès à Montauban

Remplacement de la sonnerie.....3 000 €

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Réhabilitation du CDI..... 35 000 €

TOTAL : 101 000 €

Le Président,

ANNEXE 8**COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT****Programme Annuel de Travaux à Thèmes**

**(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies,
Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction
des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)**

PROGRAMME 2010**A – SECURITE-HYGIENE****Collège Flamens à Castelsarrasin**

Réfection du réseau d'évacuation des sanitaires filles extérieur..... 15 000 €

Aménagement de vestiaires-sanitaires en demi-pension.....18 000 €

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Remplacement de la canalisation gaz..... 25 000 €

Collège Pierre Darasse à Caussade

Mise en conformité électrique (commission de sécurité)..... 9 000 €

Mise en conformité incendie (commission de sécurité)..... 8 000 €

Collège du Pays de Serres à Lauzerte

Mise en conformité incendie du bâtiment internat (commission de sécurité)..... 8 000 €

Collège Ingres à Montauban

Mise en conformité incendie (commission de sécurité).....9 000 €

Collège Olympe de Gouges à Montauban

Mise en place de gâches électriques avec interphone sur le portail..... 9 000 €

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Réalisation d'un puisard.....15 000 €

Réfection des armoires électriques.....20 000 €

Total..... 136 000 €

B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT

Collège Pierre Darasse à Caussade

Remplacement de l'adoucisseur..... 7 000 €

Aménagement du local plonge..... 9 000 €

Total..... 16 000 €

C – CHAUFFERIES

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Remplacement des canalisations..... 100 000 €

Collège Jean Lacaze à Grisolles

Remplacement du ballon d'eau chaude..... 5 000 €

Total..... 105 000 €

D – ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS : NEANT

E – ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION

Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne

Réfection des sols des logements de fonction (2ème et dernière tranche).....7 000 €

Collège Ingres à Montauban

Rénovation de logements de fonction..... 16 000 €

Provisions pour imprévus.....7 000 €

Total..... 30 000 €

F – MAINTENANCE DU CLOS ET DU COUVERT

Collège Flamens à Castelsarrasin

Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment "maternelle"..... 58 000 €

Collège François Mitterrand à Moissac

Remplacement des menuiseries côté cour (3 niveaux : 4ème et dernière tranche).....225 000 €

Total..... 283 000 €

TOTAL : 570 000 €

Le Président,

**PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012
TABLEAU RECAPITULATIF APRES REAJUSTEMENTS BP 2010**

ANNEES COLLEGES		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
T. Despeyrous Beaumont de Lomagne	I	560 000 € A+E (1 ^{ère})	1 327 226 € A+E (2 ^{ème})	890 000 € DP (1 ^{ère})	750 000 € E (1 ^{ère})	600 000 € DP (2 ^{ème})	-	100 000 € CH	800 000 € E (2 ^{ème})	-	5 027 226 €
	II	560 000 € Soldé	1 327 226 € Soldé	890 000 € Soldé	37 859 €	521 138 €	-	-	-	-	
Flamens Castelsarrasin	I	-	84 881 € SA	-	-	202 000 € DP	-	-	-	-	286 881 €
	II	-	84 881 € Soldé	-	-	194 000 €	-	-	-	-	
J. de Prades Castelsarrasin	I	-	120 584 € CH	-	-	160 000 € E+T+S	-	1 760 000 € E	-	-	2 040 584 €
	II	-	120 584 € Soldé	-	-	149 110 €	-	-	-	-	
Pierre Darasse Caussade	I	379 000 € I	440 000 € C	767 907 € A+E (1 ^{ère})	500 000 € E (2 ^{ème})	450 000 € E (3 ^{ème})	528 000 € S	-	-	-	3 064 907 €
	II	379 000 € Soldé	440 000 € Soldé	767 907 € Soldé	500 000 € Soldé	133 040 €	269 497 €	-	-	-	
Jean Lacaze Grisolles	I	-	-	371 749 € E (1 ^{ère})	447 749 € E (2 ^{ème})+C	500 000 € A	-	-	200 000 € P	-	1 519 498 €
	II	-	-	371 749 € Soldé	447 749 € Soldé	475 000 €	-	-	-	-	
J.J. Rousseau Labastide St Pierre	I	456 702 € DP	-	207 803 € SA	-	-	-	-	-	-	664 505 €
	II	456 702 € Soldé	-	207 803 € Soldé	-	-	-	-	-	-	
A. Perbosc Lafrançaise	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NEANT
P. de Serres Lauzerte	I	-	-	459 800 € E (1 ^{ère})	310 000 € E (2 ^{ème})	490 000 € E (3 ^{ème})	203 000 € E (4 ^{ème})	250 000 € A	-	430 000 € I	2 142 800 €
	II	-	-	459 800 € Soldé	310 000 € Soldé	360 415 €	-	-	-	-	

ANNEES COLLEGES		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
F. Mitterrand Moissac	I	-	-	-	-	-	-	-	420 000 € CH	800 000 € F	1 220 000 €
Ingres Montauban	I	-	-	-	-	-	243 000 € DP	-	-	-	243 000 €
	II	-	-	-	-	-	72 906 €	-	-	-	
J. Jaurès Montauban	I	-	-	-	-	930 000 € E	-	-	-	532 000 € N	1 462 000 €
	II	-	-	-	-	754 703 €	-	-	-	-	
O. de Gouges Montauban	I	912 000 € DP+C	-	910 000 € E (1 ^{ère})	792 000 € S	1 746 317 € E (2 ^{ème})	-	850 000 € E (3 ^{ème})	850 000 € A+E (4 ^{ème})	490 000 € E (5 ^{ème})	6 550 317 €
	II	912 000 € Soldé	-	910 000 € Soldé	792 000 €	591 736 €	-	-	-	-	
J.H Fragonard Nègrepelisse	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NEANT
Pierre Bayrou St Antonin	I	88 110 € F (1 ^{ère})	213 988 € CH+F (2 ^{ème})	-	-	144 999 € F (3 ^{ème})	486 000 € E (1 ^{ère})	-	960 000 € E (2 ^{ème})+DP	240 000 € I	2 133 097 €
	II	88 110 € Soldé	213 988 € Soldé	-	-	137 097 €	3 246 €	-	-	-	
J. Rostand Valence Agen	I	166 000 € DP	120 584 € CH	-	-	-	365 000 € C+DP	-	-	-	651 584 €
	II	166 000 € Soldé	120 584 € Soldé	-	-	-	238 539 €	-	-	-	
TOTAUX	AP	2 561 812 €	2 307 263 €	3 607 259 €	2 799 749 €	5 223 316 €	1 825 000 €	2 960 000 €	3 230 000 €	2 492 000 €	27 006 399 €

Nature des travaux

A = Administration
C = Couverture-Etanchéité
CH = Chauffage
DP = Bâtiment demi-pension
E = Externat
F = Façade
I = Bâtiment internat
N = Bâtiment neuf
P = Parking et cours
SA = Sanitaires
S = Bâtiment Segpa
T = Bâtiment Technologie

Légende

I = Programme
II = Point financier à ce jour

Réalisé
En cours
Non réalisé

Le Président,

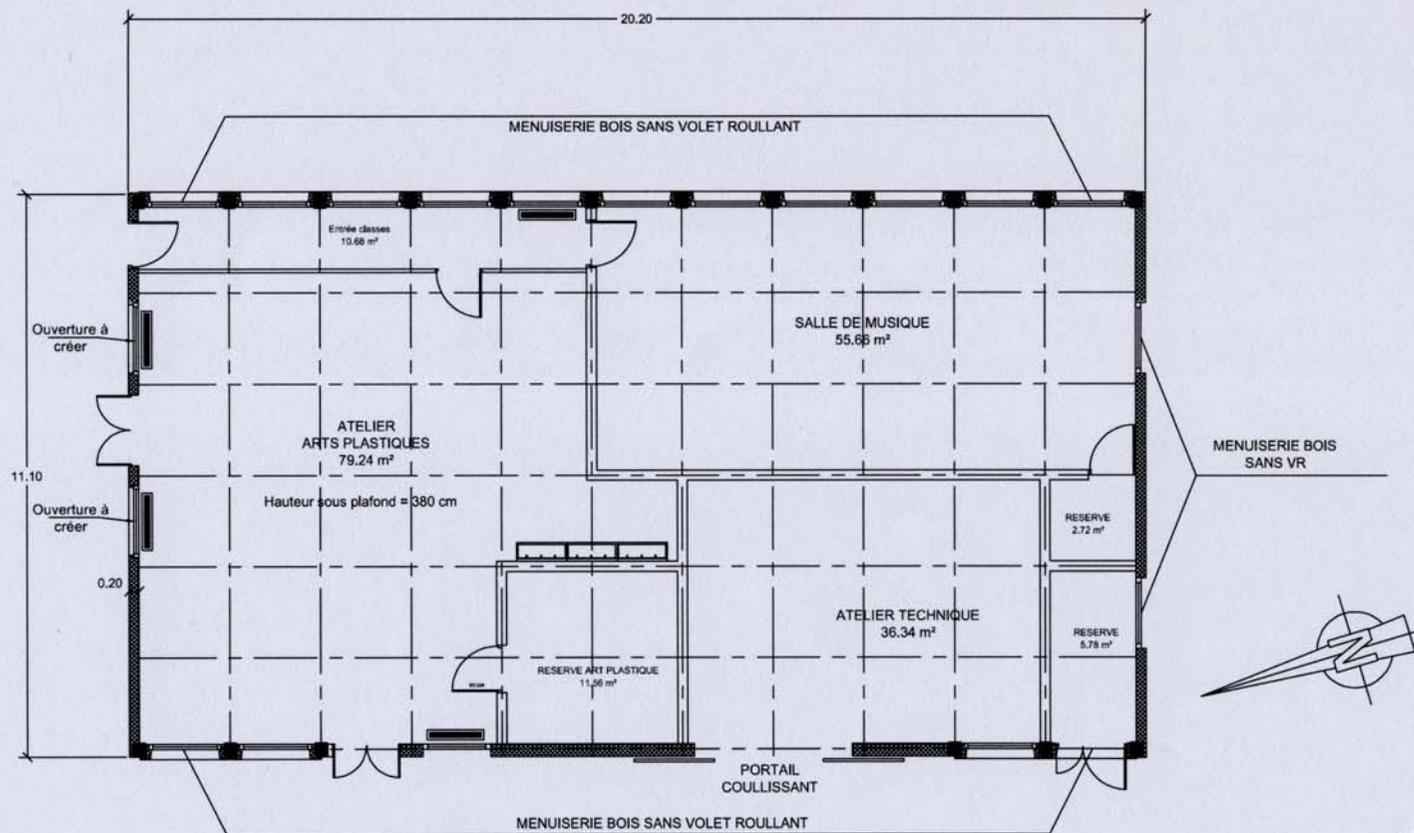
ANNEXE 10

COLLEGE JEAN LACAZE A GRISOLLES RESTRUCTURATION DE LA DEMI-PENSION

1 - Plan du bâtiment demi-pension

2 - Plan du bâtiment ALTI

Le Président,



AMENAGEMENT DU BATIMENT DEMI PENSION
COLLEGE JEAN LACAZE

REFERENCES CADASTRALES:
SECTION/C1 N° 1146
CONTENANCE : 20226 m2

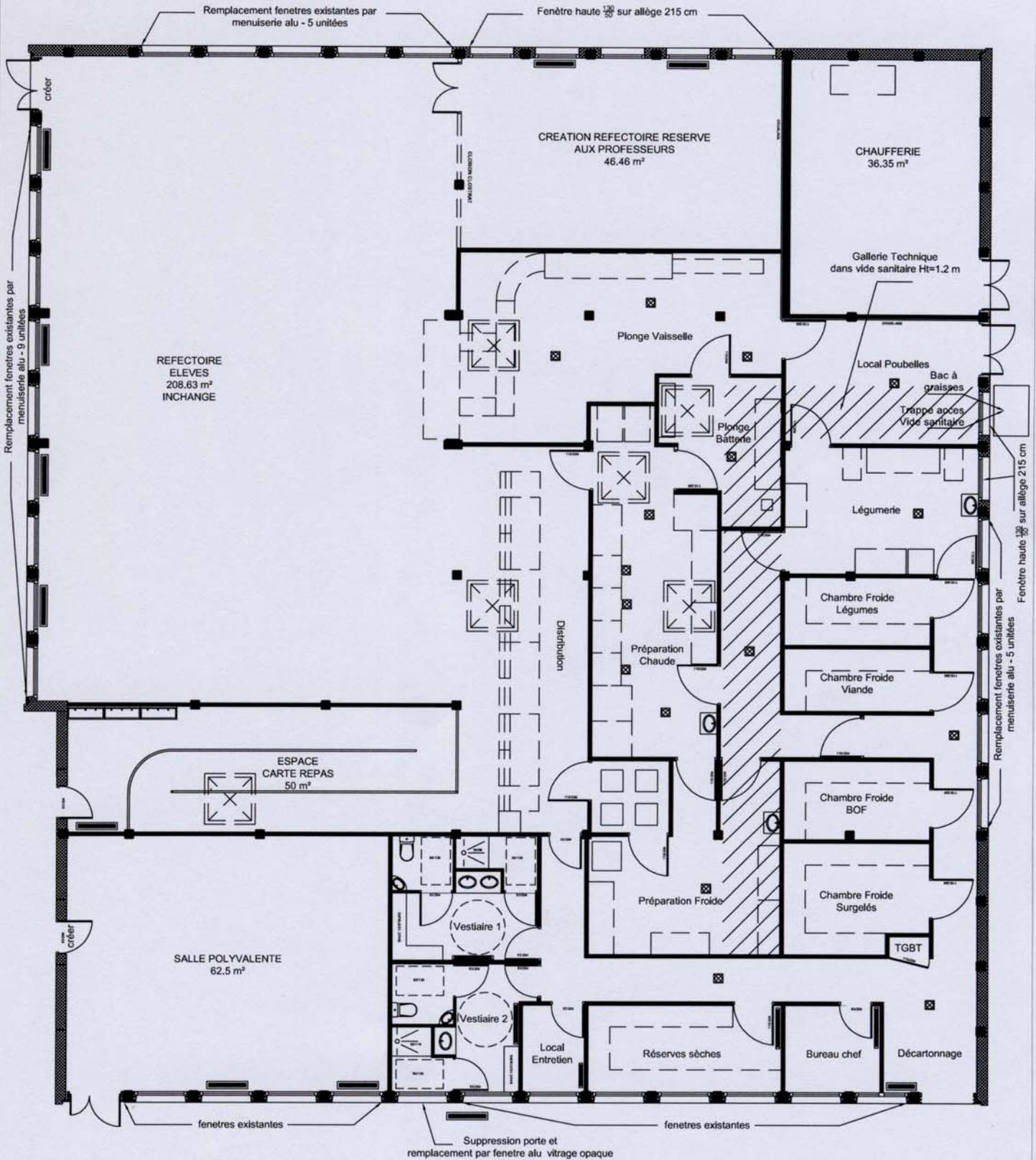
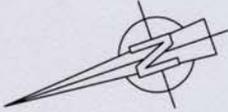
PLAN AMENAGEMENT BATIMENT ALTI
ECHELLE: 1/100

MAITRE D'OUVRAGE :

CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE

Hôtel Du Département - Boulevard Hubert Guze
B.P. 783 82013 MONTAUBAN CEDEX
Tel : 05.63.91.82.00 Fax : 05.63.03.28.52

PROJET D'AMENAGEMENT DES CUISINES DU COLLEGE DE GRISOLLES



AMENAGEMENT DU BATIMENT DEMI PENSION
COLLEGE JEAN LACAZE

REFERENCES CADASTRALES:
SECTION/C1 N° 1146
CONTENANCE : 20226 m²

PLAN CUISINES DU COLLEGE
EHELLE: 1/100

MAITRE D'OUVRAGE :

CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE
Hôtel Du Déportant - Boulevard Hubert Guze
B.P. 783 82013 MONTAUBAN CEDEX
Tel : 05.63.91.82.00 Fax : 05.63.03.28.52

ANNEXE 11**TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS****PROGRAMMATION ANNÉE 2010**

Etablissements Scolaires	Effectif	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Subvention demandée	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention proposée
<u>Beaumont de Lomagne</u> Saint Joseph	232	169 622,00 €	Effondrement du crépis du mur et du plafond du porche d'entrée	39 421,05 €	16 962,00 €	16 962,20 €	16 962,00 €
<u>Durfort Lacapelette</u> Saint Roch	68	307 755,00 €	Mise en conformité	2 705,24 €	2 705,24€	30 775,50 €	1 352,00 €
<u>Moissac</u> Jeanne d'Arc	370	164 832,00 €	Remplacement des fenêtres de 2 salles de classe	12 400,00 €	6 200,00 €	16 483,20 €	6 200,00 €
<u>Montaigu de Quercy</u> Sainte Agnès	69	70 148,00 €	Démontage et reconstruction d'un mur pour éviter un éboulement	5 992,85 €	3 000,00 €	7 014,80 €	2 996,00 €
<u>Montauban</u> Notre Dame	369	196 735,00 €	- Sécurité des élèves (fermeture de 2 accès avec changement de portail et de portillon. - Mise aux normes de sécurité d'anciens locaux en vue de la réalisation de CDI + remplacement d'un escalier existant	78 011,00 €	39 005,00 €	19 673,50 €	19 673,00 €
<u>Montauban</u> Saint Théodard	374	402 328,00 €	Suite au contrôle de l'APAVE, mise en conformité du réseau gaz des cuisines	1 530,88 €	765,44 €	40 232,80 €	765,00 €
TOTAL	1 482	1 311 420,00 €	/	140 061,02 €	68 637,68 €	13142,00 €	47 948,00 €

Le Président,